



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Jacques CUPPENS** demeurant **Rue Damry 2 à 4130 Esneux**.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Ardennes, 107 à 4130 Esneux** et cadastré division **2, section C n°14C2**.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation et extension d'un restaurant** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'emplacement de stationnement ;
- L'emprise bâtie représente plus de 30% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La surface occupée ou réservée aux espaces verts est inférieure à 50% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La hauteur sous gouttières est inférieure à 5,00m ;
- La toiture plate du volume qui, de plus, étant supérieure à 15m² n'est pas aménagée en toiture terrasse ou toiture végétale ;
- L'utilisation de panneaux type « Rockpanel » comme matériaux de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Laurane HEUSCH, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 janvier 2022 au 17 janvier 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be